



savigny-le-temple



DISPOSITIF

B A F A



Brevet
d'**A**ptitude
aux **F**onctions
d'**A**nimateur



01 64 10 41 40

savigny-le-temple.fr





OBJECTIFS de la formation BAFA

Décret du 28/08/1987 et arrêtés des 22/06 et 25/06/2007 modifiés par le décret n°2015-872 et l'arrêté du 15/07/2015 extrait article 9 – ministère de la jeunesse et des sports.

Elle prépare l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- ☑ **Assurer la sécurité physique et morale des mineurs**, et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en place d'un projet pédagogique, aux risques liés selon les circonstances aux conduites addictives et ceux relatifs à la sexualité.
- ☑ Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un **projet pédagogique** en cohérence avec le projet éducatif d'une collectivité, association ou comité d'entreprise et dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- ☑ Construire une **relation de qualité avec les mineurs** (individuelle ou collective) et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.
- ☑ Participer à l'accueil, à la communication et au développement des **relations entre les différents acteurs** (parents, partenaires ludiques, sociaux...).
- ☑ Encadrer et animer **la vie quotidienne** et les activités.
- ☑ **Accompagner les mineurs** dans la réalisation de leurs projets.

Elle accompagne l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de :

- ☑ **Transmettre et de faire partager les valeurs de la République**, entre autre la laïcité.
- ☑ Situer son engagement dans le **contexte social**, culturel, et éducatif.
- ☑ **Construire une relation de qualité** avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs (individuelle ou collective) et veiller spécialement à prévenir toute forme de discrimination.
- ☑ Apporter le cas échéant, une **réponse adaptée** aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.



LES ÉTAPES

Il s'agit d'un diplôme d'animation volontaire, non professionnel, délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du lieu de résidence du candidat.

Ce brevet est nécessaire pour encadrer, de façon occasionnelle, des enfants dans des accueils collectifs de mineurs (ACM). Ce diplôme, reconnu en France, sanctionne une formation en 3 étapes sur 30 mois maximum à compter du premier jour de l'entrée dans le cursus de formation :

1

SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

En internat, demi-pension ou externat. Coût variant de 350 € à 600 €
8 jours consécutifs, dont l'objectif est de permettre d'acquérir des savoirs (développement, besoins, rythmes de vie) du public accueilli : enfants, adolescents.

- Apporter des connaissances relatives aux ACM (catégories, fonctionnements, réglementations).
- Initier aux différentes techniques d'animation.
- Préparer au rôle et aux fonctions d'animateur socio-culturel et éducatif.
- Développer des capacités d'expression, un sens de l'initiative et des responsabilités.

2

STAGE PRATIQUE

Gratuit et peut être rémunéré

14 jours minimum, accueil collectif de mineurs déclarés auprès de la DDCS (moins de 18 mois entre la session générale et la pratique). Cela permet la mise en pratique des acquis ainsi que l'expérimentation des stagiaires.

3

SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

En internat, demi-pension ou externat. Coût variant de 350 € à 700 €
6 à 8 jours consécutifs ou en discontinu, cette partie permet d'approfondir, de compléter et d'analyser les acquis. Puis le jury DDCS délibère en fin de formation au vu de l'ensemble des avis et appréciations émis par les directeurs de session (1 et 3) et d'ACM (2)

OBTENTION DU DIPLOME DU BAF A

Modalités **d'inscription**

- **Avoir 17 ans au premier jour de la formation** (il est possible de commencer les démarches d'inscription au plus tôt 3 mois avant les 17 ans)
- Se rendre sur le site www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr et fournir les documents demandés afin d'obtenir un numéro d'inscription
- Contacter les **organismes habilités** à dispenser des formations BAFA en Île-de-France afin de connaître leurs tarifs et prochaines sessions de formation (la liste est disponible sur ce même site internet : bafa-bafd.jeunes.gouv.fr)

Aides **financières**

- La CAF : caf.fr - 05.61.99.75.10
- Le conseil départemental de Seine-et-Marne : <https://cd77.relation-usagers.fr>
- Certains comités d'entreprise...

Pour les **savigniens**
de 17 à moins de 25 ans

Chaque année, la ville de Savigny-le-Temple via le BIJ et en partenariat avec une association issue des mouvements d'éducation populaire propose un dispositif BAFA comprenant :

- Une à deux sessions par an : générale, approfondissement ou qualification.
- La possibilité pour les jeunes ayant obtenu une appréciation satisfaisante à la formation générale de candidater pour effectuer leur stage pratique dans l'un des accueils collectifs de mineurs (maternel, élémentaire ou 11-17 ans) géré par la ville de Savigny-le-Temple.

+ d'informations au BIJ

Place du 19 Mars 1962, 77176 Savigny-le-Temple